



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°203 du 21 décembre 2012

SOMMAIRE

- Rapport à la CE du 8 novembre 2012
- Outil syndical, Champ Professionnel
- Compte-rendu de la CNFP du 7/6/2012
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 23 octobre 2012
- Compte rendu de la CNAS du 23 Novembre 2012

Rapport de la CE du 8 Novembre 2012

A l'international

En Europe les mouvements contre l'austérité continuent:

En Espagne le 27 Octobre: Plusieurs milliers de personnes se sont dirigées vers le Parlement espagnol le samedi 27 Octobre à Madrid au cours d'une manifestation anti-austérité, escortées par un grand nombre de policiers. En effet les forces de l'ordre ont elles aussi protestées contre les réductions budgétaires du gouvernement conservateur de Mariano Rajoy.

Au Portugal 31 Octobre: le vote du budget d'austérité 2013 est conspué par les manifestants

La Confédération générale du travail (GCTP) a appelé mercredi 31 octobre à un rassemblement sur la place du Parlement à Lisbonne pour protester contre l'adoption par les députés d'un budget d'austérité pour l'année 2013. Le texte a été voté malgré l'opposition de la gauche du Parlement, des socialistes à l'extrême-gauche et des milliers de manifestants ont de nouveau crié leur hostilité à la politique de rigueur du gouvernement.

Afin de ramener le déficit public à 4,5% du PIB, contre un objectif de 5% cette année, l'exécutif doit faire des économies d'un montant de 5,3 milliards d'euros, obtenues à 80% par de nouvelles hausses d'impôts.

En Grèce cette semaine: Les Grecs ont entamé lundi une semaine de grèves et de manifestations contre l'austérité. Ce vaste mouvement social intervient dans une période cruciale pour le gouvernement de coalition d'Antonis Samaras : le Parlement doit en effet se prononcer mercredi sur les nouvelles mesures de rigueur et dimanche sur le budget 2013. Le gouvernement grec a déposé lundi au Parlement un nouveau paquet de mesures d'économies d'un montant de 13,5 milliards d'euros. En échange de ce plan, la Grèce doit obtenir une nouvelle tranche d'aide de 31,2 milliards d'euros de l'Union européenne et du FMI. Ces mesures, qui s'ajoutent aux autres plans de rigueur, prévoient des coupes dans les salaires et les retraites, la réduction du nombre de fonctionnaires ...

Au niveau européen le 14 Novembre:

La Confédération européenne des syndicats (CES) appelle à "une journée d'action" en Europe, le 14 novembre prochain, pour dénoncer les mesures d'austérité en vigueur dans l'UE

La confédération européenne se déclare "fermement opposée aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession, ainsi qu'au démantèlement continu du modèle social européen".

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, Solidaires et Unsa ont décidé d'organiser le 14 novembre une grande journée de mobilisation interprofessionnelle rassemblant les salariés du privé et du public, les retraités et les chômeurs pour manifester leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe et en solidarité avec les travailleurs espagnols, portugais et grecs. Cette journée du 14 novembre doit prendre diverses formes : grèves, manifestations, rassemblements et autres actions partout en France.

Des manifestations sont prévues dans plusieurs villes françaises, il faut que toutes nos sections appellent à manifester le 14 Novembre partout où des actions sont organisées.

Les élections aux Etats-Unis:

Barack Obama a été réélu président des états unis le 7 novembre 2012, avec des résultats qui s'avèrent moins sérés que ce que le prédisaient les sondages. La campagne qui a duré plus d'un an et demi aura couté plusieurs centaine de million de dollars. Les états unis s'évitent donc « un mormon business man » pour diriger leur pays. L'obscurantisme et l'ultralibéralisme passent à coté du pouvoir.

En France, la politique nationale:

Le choc de compétitivité versus choc de confiance:

Depuis cet été, il est question du rapport de Louis Gallois sur « le choc de compétitivité » pour relancer l'industrialisation...

Lequel rapport a été remis à JM. Ayrault le 5 Novembre, pour annonce publique des mesures retenues par le gouvernement le 6 Novembre.

Avant de commenter les mesures retenues par le gouvernement. Revenons sur les enjeux de ce rapport.

Les PDG des 98 plus importantes sociétés françaises lancent un appel à François Hollande dans le Journal du Dimanche du 28 Octobre dernier. Ils sont tous à l'Afep (Association française des entreprises privées), qui regroupe plus de 30% de l'emploi en France, ils exposent leurs désaccords avec le gouvernement sur la compétitivité, via une tribune publiée dans le Journal du Dimanche « le JDD ». Jusqu'à présent, les différents présidents de l'Afep avaient toujours privilégié les discussions en direct avec les ministères et l'Elysée pour obtenir gain de cause. Cette fois, et malgré plusieurs déjeuners et dîners qui ont réuni certains de ses membres avec le chef de l'Etat durant ces deux derniers mois, ce lobbying ne leur suffi plus.

L'appel des grands patrons français pour un « pacte de croissance et d'emploi », a été envoyé au chef de l'Etat. Dans le même temps, Jean-Marc Ayrault reçoit à déjeuner les principaux dirigeants de SOLVAY, GDF-SUEZ, VALLOUREC, AIR-LIQUIDE, IMERIS...qui ont participé à la rédaction de cet appel.

Pour l'Afep, la première urgence en termes de compétitivité concerne la dépense publique : « *l'Etat doit réaliser 60 milliards d'euros d'économies au cours des cinq prochaines années* ». Le gouvernement a, pour sa part, prévu de baisser les dépenses publiques de 50 milliards sur le quinquennat, comme l'ont rappelé hier Pierre Moscovici et Jérôme Cahuzac. Quant aux entreprises, « *il faut baisser le coût du travail d'au moins 30 milliards d'euros sur deux ans, en réduisant les cotisations sociales qui pèsent sur les salaires moyens (2 SMIC et plus). Un transfert financé pour moitié par un relèvement de la TVA de 19,6 % à 21 % et l'autre moitié par une baisse des dépenses publiques* », écrit l'Afep. Un scénario qui n'est pas très éloigné de ce que proposait le Medef il y a encore quelques jours. « *30 milliards sur deux ans, c'est intéressant* », avait souligné Laurence Parisot, le 16 octobre.

Depuis, la présidente du Medef a fait monter les enchères : « *Nous pouvons comprendre un étalement de la mesure sur deux ou trois ans, mais, dans ce cas, il faut aller jusqu'à 70 milliards de transferts* », a-t-elle réclamé récemment.

Un haut responsable patronal a déclaré dans la presse (le JDD du 28-10) : « *S'ils nous sortent un machin à l'eau tiède, les hostilités seront lourdes, les réactions excessivement violentes. Il y a des gens à cran dans nos rangs* ».

"Un choc de confiance" :c'est le rapport sur la compétitivité que [Louis Gallois](#) a remis lundi 5 novembre au premier ministre. Parmi les mesures défendues figurent une réduction de 30 milliards d'euros des charges sociales et une vingtaine de mesures relatives à la compétitivité hors coût. M. Gallois souhaite [aller](#) vite et demande que les organisations patronales et syndicales soient associées au redressement.

Le rapport dresse un état des lieux de la situation de l'[industrie](#) et de l'économie française "extrêmement préoccupant". Trois chiffres illustrent "le décrochage" français : "le recul de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée, de 18% en 2000 à 12,5% en 2011; les parts de marché des exportations françaises, passées de 12,7 % en 2000 à 9,3 % en 2011 et le solde de la balance commerciale hors énergie, de +25 milliards en 2002 à - 25 milliards en 2012".

Comme le défend le Medef depuis plusieurs mois, les 30 milliards d'allègements de cotisations concerneraient à la fois les charges salariales (à hauteur de 10 milliards) et les charges patronales (à hauteur de 20 milliards). Tous les salaires jusqu'à 3,5 fois le smic bénéficieraient de la réduction des cotisations, qui serait compensée par une augmentation de la CSG, de la TVA et de la fiscalité écologique.

Les réactions sur le contenu de ce rapport ne se sont pas fait attendre :

Des voix s'élèvent contre ce rapport à gauche:

Le [Parti communiste](#) français dénonce dans un communiqué la "même vieille rengaine qui nourrit les grands groupes sur le dos des salaires et l'emploi".

Le Parti de gauche estime de son côté dans un communiqué qu'il n'y avait "rien de neuf sous le ciel libéral."

Des députés PS s'insurgent aussi et réfutent que la compétitivité de l'économie française soit liée au coût du travail, et de citer le cas de l'Espagne: « Les salaires ont été réduits de 30 % et l'économie s'enlise de plus en plus. »

L'UMP et le Medef sont enthousiastes !

La présidente du Medef, [Laurence Parisot](#), a salué les conclusions du rapport, estimant qu'il s'agit d'une "étape décisive vers un big bang économique salvateur". Dans un communiqué, M^{me} Parisot a estimé que le "diagnostic posé par le rapport Gallois est juste". Et rappelle que la "plupart des recommandations" du rapport "sont issues des réunions de travail entre Louis Gallois et les chefs d'entreprise".

Ce n'est pas le travail qui coûte cher mais la rémunération du capital

Contrairement à ce que prône le patronat, ce ne sont ni le coût du travail ni la rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises.

Ce sont les salariés par leur travail qui créent les richesses. L'enjeu porte donc sur la répartition des richesses entre le capital et le travail. La part des salaires dans la valeur ajoutée entre 1983 et 1989 est de – 10% tandis que la part des dividendes dans la valeur ajoutée de 1985 à 2011 est de 5 à 25%.

Aujourd'hui, la part des salaires dans les richesses créées est plus faible qu'à la sortie de la guerre. Alors que la rentabilité financière des entreprises est en hausse, le chômage explose et le pouvoir d'achat baisse freinant ainsi la relance économique.

Diviser par deux les dividendes libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, créerait de l'emploi, permettrait de financer la protection sociale et de diminuer le déficit de l'état.

Et enfin sort mardi matin le pacte de compétitivité : Le gouvernement annonce une hausse de la TVA pour financer la baisse des charges des entreprises

Le gouvernement a annoncé mardi 20 milliards d'euros de crédits d'impôt pour aider les entreprises françaises à redresser leur compétitivité, une mesure étalée sur plusieurs années, financée par une baisse des dépenses publiques et une hausse de la TVA.

Ce "crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" (Cice), est la disposition la plus importante d'un plan en 35 mesures. Une montée en puissance du Cice est prévue sur trois ans- dix milliards d'euros la première année, auxquels s'ajouteront cinq milliards par an les deux années suivantes- pour atteindre une vitesse de croisière de 20 milliards par an.

Son montant sera calculé dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur régime fiscal, en fonction de leur masse salariale brute de un à 2,5 smic, ce qui représentera, selon le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, "l'équivalent d'une baisse d'environ 6% du coût du travail".

PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) pourront bénéficier de l'effet de trésorerie de cette mesure dès 2013 via un préfinancement de la Banque publique d'investissement. La majorité des entreprises devront attendre 2014 pour recevoir cette ristourne au titre des impôts de 2013.

Le Cice sera financé pour moitié par des réductions supplémentaires des dépenses de l'Etat (dix milliards d'euros à l'horizon 2015), réductions auxquelles devront aussi contribuer les collectivités territoriales et la protection sociale.

Pour financer les dix autres milliards de crédit d'impôt, le gouvernement est revenu sur sa promesse de ne pas toucher à la TVA, dont le taux normal de TVA sera porté de 19,6% à 20%. Le taux intermédiaire, notamment sur la restauration et les travaux de rénovation des logements, passera pour sa part de 7% à 10%.

Ces hausses, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2014 et financeront le Cice à hauteur de six à sept milliards d'euros, seront légèrement modulées par une baisse du taux réduit sur les produits de première nécessité, de 5,5% à 5%.

Pour faire passer la pilule le gouvernement argumente qu'en 2013 il n'y aura ni dépenses supplémentaires ni prélèvements sur les ménages ou économies pour l'Etat en plus de ce qui est prévu pour ramener les déficits publics à 3% du PIB. Il table avec ce plan sur la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois, qui élèvera le PIB dans le courant du quinquennat.

Ainsi les promesses sur la TVA sont reniées par le gouvernement. Il essaie de ménager les élus de sa majorité opposés à toute hausse des prélèvements en 2013 au nom du pouvoir d'achat en reportant les mesures douloureuses d'un an...

Le gouvernement laisse la porte ouverte à une hausse de la CSG dans le cadre d'une future réforme du financement de la protection sociale. Le Haut conseil du financement de la protection sociale doit proposer avant le 1er mai des mesures pour les ramener à l'équilibre financier.

Une nouvelle fiscalité écologique sera par ailleurs mise en place à compter de 2016 pour financer le solde de ce plan. Le gouvernement attend qu'elle rapporte au moins trois milliards d'euros. Le gouvernement se fixe comme objectif "l'équilibre commercial hors énergie en 2017".

Nombre des autres décisions, qui touchent à la compétitivité dite "hors coût", sont reprises du rapport de Louis Gallois, qui a accepté de suivre la mise en œuvre du plan. L'entrée de représentants des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises fait partie des mesures retenues.

Nous notons aussi la stabilisation sur la durée du quinquennat de cinq dispositifs fiscaux, notamment le crédit d'impôt recherche et la "contribution économique territoriale" (CET), qui a succédé à la taxe professionnelle, séries de mesures prises par le précédent gouvernement.

Les réactions des milieux financiers:

Les premières réactions dans les milieux d'affaires étaient sans nul doute positives, que ce soit du côté de la CGPME ou du Club des Entrepreneurs. Laurence Parisot s'est félicité mardi soir sur France 2 du plan mis en œuvre par le gouvernement !

A gauche, les réactions sont vives au PC et au front de gauche.

Elles reprennent les critiques faites au rapport Galois. En guise de choc: on transfère sur le dos de la masse des travailleurs ce qui ne sera pas acquitté par l'entreprise au moment de la production de la richesse. Pourquoi parle-t-on toujours du prix du travail et jamais du prix du capital ?

Le crédit d'impôt équivalent à une baisse de 6% des cotisations sociales sur les salaires de 1 à 2,5 Smic va-t-il concerner l'impôt sur les sociétés réinvesti ou la distribution des dividendes? *S'il concerne les dividendes, cela n'aura aucun impact sur la compétitivité, pire il s'agira d'un transfert des ménages vers les actionnaires.*

Nous voyons avec **le pacte pour la compétitivité** que le gouvernement d'une part renie ses engagements notamment sur l'augmentation de la TVA (impôt injuste..) d'autre part entérine nombres de mesures prises par l'ancien gouvernement tel que le CIR, la "contribution économique territoriale" (CET), qui a succédé à la taxe professionnelle....

Il n'y a pas de contrepartie pour les travailleurs dans ce pacte... si ce n'est la présence de deux représentants syndicaux au CA des grandes entreprises!

Enfin, il est prévu des réductions supplémentaires des dépenses de l'Etat (dix milliards d'euros à l'horizon 2015), cela n'augure rien de bon en termes de ressources financières pour nos organismes de recherche.

Même sur les sujets sociétaux (qui n'ont pas ou très peu d'impact financier) tel que le vote des étrangers et le mariage des couples de même sexe, deux engagements de campagne de François Hollande, le gouvernement repousse les réformes dans le premier cas ou tergiverse dans le deuxième... laissant le champ libre aux forces réactionnaires de tout poil pour occuper l'espace médiatique et la rue...

Pour l'enseignement supérieur et la recherche nous observons les mêmes comportements du gouvernement qui aménage ou conserve les réformes faites par leurs prédécesseurs.

La précarité

Le sujet de la précarité est devenu pour notre communauté un sujet central, avec plus d'un tiers des effectifs sur poste de non titulaire dans nos établissements. Des collectifs se sont organisés dans plusieurs villes tel que Montpellier, Toulouse, Nice, Nantes pour les plus anciens, d'autres se mettent en place. Nous devons travailler à

la mise en place de tels collectifs partout où nos sections et régions sont en capacité de le faire. Nous devons organiser des assemblées générales avant le 26 novembre, aider à structurer les collectifs, les défendre en leur faisant connaître leurs droits, les informer, avoir une démarche pédagogique pour les amener à une meilleure compréhension de ce qui se passe. Notamment dénoncer l'amalgame souvent fait entre la non reconduction des contrats et la loi Sauvadet, lié à la surinterprétation de la loi de la part de l'administration, ou encore, les pseudo-revendications qui circulent conduisant à la déréglementation du droit du travail telle que des CDD sans limitation de durée ou des CDI qui s'achèveraient avec l'épuisement des sources de financement (le contrat de projet)... Nous devons les aider à définir leurs revendications. Leur expliquer les logiques de la masse salariale qui est bien présente dans le budget de l'ANR et qui doit être déplacée vers la masse salariale des établissements pour créer des postes de titulaires. Nous devons dénoncer la logique des financements sur projets qui a dérégulé le système de recrutement et de fonctionnement des laboratoires.

Nos luttes commencent à payer. Le tribunal administratif (TA) de Nantes a statué en faveur d'un précaire qui s'était vu refuser la CDisation pour cause de multi-employeurs ne relevant pas de la loi. L'Inserm a été débouté par le TA et doit réintégrer cet agent en lui proposant un CDI. Depuis des mois les administrations des EPST nous opposent une fin de non recevoir sur ce point des multi-employeurs. Se moquant de nous en réunion sur notre incompétence à lire le droit. Xavier Inglebert allant jusqu'à dire lors d'une réunion Direction / OS « que le droit ne s'interprétait pas ».

Pour le CNRS : 51 CDI ont été proposés à des agents au titre de la CDisation, 49 l'ont accepté. Avec les CDisations multi-employeur ce chiffre pourrait passer à quelques centaines (personne n'est en capacité de le chiffrer à l'heure actuelle).

Pour ce qui est des concours réservés ils pourraient concerner 12000 personnes pour toutes EPST confondues et universités ont été recensées. Nous sommes dans des proportions qui ressemblent d'avantage à un plan de titularisation...

Les assises régionales et maintenant nationale ont et vont auditionner des précaires. Le sujet est devenu grâce à nos actions un sujet d'actualité dans le cadre des assises.

Dans un même temps les négociations sur le sujet de la précarité avec le ministère restent difficiles.

La mise en œuvre pour les multi-employeurs et les concours réservés font parties des sujets de négociation.

Ce qui s'est passé durant le dernier mois:

Le Jeudi 25 octobre, les organisations syndicales ont rencontré les représentants du cabinet de la ministre de l'ESR.

Celui-ci annonce des intentions de limiter la précarité, mais reste enfermé dans le cadre de la rigueur du budget de 2013.

- Il appliquera la loi Sauvadet en utilisant uniquement des postes libérés par les départs pour organiser le passage en CDI et les procédures de titularisation prévues par cette loi. Il a très clairement affirmé que ce n'était pas un plan de création d'emplois. En affirmant vouloir faire diminuer le nombre de précaires sans augmenter le nombre de postes de titulaires et la masse salariale, il organise dans les faits la baisse des emplois effectifs dans la recherche et l'enseignement supérieur, avec licenciement massif des précaires et non recrutement de nouveaux personnels.

- Le ministère a catégoriquement refusé d'ouvrir des concours réservés dans les corps des catégories dites A+ (ingénieurs de recherche, chercheurs, enseignants-chercheurs).

- les contractuels de ce niveau pourraient se reporter sur les concours réservés qui seront ouverts dans d'autres catégories (A ou B).

- Interpellé sur le retard pris par le ministère, les groupes de travail sur la précarité prévus fin juin n'ont jamais été réunis, il a affirmé vouloir relancer la concertation. Mais cela suppose qu'aucun texte réglementaire ne soit acté lors du Comité Technique Ministériel Enseignement Supérieur Recherche convoqué le 6 novembre, avec un projet de décret fixant les modalités des concours réservés, qui ne répond pas aux problèmes posés ! Le ministère doit retirer de l'ordre du jour le vote sur le décret fixant les modalités des concours tant que des négociations n'ont pas eu lieu.

- La seule ouverture concerne les précaires ayant eu des employeurs multiples, pour lesquels un projet de loi réglerait la situation ; cependant, aucune négociation n'est annoncée.

Le 6 Novembre:

L'ordre du jour de celui-ci portait notamment sur l'examen d'un projet de décret relatif à la fois à l'ouverture des recrutements réservés de non titulaire dans les corps de fonctionnaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et aux CHSCT. Le comité technique est boycotté par la CGT, la FSU et FO en l'absence de négociation avec le ministère qui s'y était pourtant engagé le 5 juillet. Faute de quorum, cette réunion du comité technique n'a pas pu se tenir.

L'UNSA a regretté le boycott car ça retarde la titularisation.

La CFDT c'est malheureux pour le personnel qu'il y ait un boycott

L'UNSA et la CFDT se posent comme les suppos du gouvernement. Ils ne viennent même plus aux intersyndicales... On est rentré dans une nouvelle phase de rapport de force intersyndicale.

Le ministère doit admettre que les recrutements réservés doivent être assimilés à des concours externes. En effet, une autre interprétation entraînerait une diminution des concours internes qui sont calculés en fonction du nombre des concours externes. Une des conséquences serait le ralentissement du déroulement de carrière d'un certain nombre de personnels titulaires (ITRF, ITA) par la baisse du nombre possible de promotions. Une telle logique aboutit encore à la concurrence des types d'emplois entre eux, des personnels entre eux. C'est inacceptable !

Les concours réservés de titularisation ne seraient pas ouverts en 2013 pour les Ingénieurs de Recherche, les Chargés de Recherche et les Maîtres de Conférences. Le ministère renvoie verbalement à des arbitrages éventuellement favorables en 2014, alors que la politique de rigueur va se poursuivre (cf. les 10 milliards d'euros d'économie prévus pour abonder le pacte de compétitivité).

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche annonce vouloir reprendre le recensement, mais les nouveaux ayant droits ne pourraient candidater qu'à partir de 2014.

Dans le même temps, n'entendant pas les demandes des syndicats, le ministère par son silence a couvert les mesures de « dégraissage » qui ont mis au chômage des centaines de contractuels, voire plus, dans les EPST et les universités. Il n'entend pas non plus engager les négociations sur le plan de titularisation de tous les non-titulaires.

Les assises de la recherche régionales et nationale.

Au niveau de l'organisation, nous ne reviendrons pas sur l'opacité de la mise en place de ces assises. Sur la précipitation dans laquelle ces assises ont été montées...

Pour ce qui est des assises régionales, l'organisation est très disparaitre suivant les régions.

Les remontés qui seront faites, seront de fait orientées en fonction des rapporteurs régionaux et des équipes qui ont été cooptées par les rapporteurs régionaux pour animer les groupes de travail.

Si le rapporteur régional veut faire monter telles ou telles idées, ce sont ces idées qui remonteront!

Si toutes les structures en place sont critiquées, tout le débat tourne autour des aménagements des structures mises en place par le gouvernement Sarkozy. On est dans le toilettage... Hormis l'AERES qui est critiquée de toutes parts... la LRU, l'ANR sont parfois écornées. Des structures tel que les PRES sont souvent plébiscités!

Voici, un aperçu avant même que les assises nationales aient lieu de l'état d'appropriation des mesures de l'ancien gouvernement par le gouvernement Hollande.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs.

cf. le CIR à travers le pacte de compétitivité et le discours de François Hollande

François Hollande déclare : « Je souhaite que la Banque publique d'investissement puisse mettre en place un préfinancement du crédit impôt recherche. C'est une mesure essentielle pour faciliter la trésorerie des entreprises

qui innovent. » C'est ce qu'annonce le président de la République François Hollande, lors de son discours devant la communauté d'Oséo Excellence jeudi 25 octobre 2012 à Paris.

Cf les Partenariat Public Privé

Où en est – on dans les PPP? Le rapport Peylet est remis à Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lundi 29 octobre 2012. Ce rapport préconise en effet « des réorientations de montages notamment en MOP (maîtrise d'ouvrage publique) pour une partie des opérations campus », sur « une dizaine de sites ». Geneviève Fioraso précise que « cinq ans après le lancement de l'opération campus », il sera peut-être nécessaire de « s'interroger sur l'actualisation de certains projets ». La mission Peylet ne préconise pas d'arrêter tous les projets partenariat public-privé. Ceux qui en sont au stade de l'avis d'appel public à la concurrence seront poursuivis. **« Il ne s'agit pas pour nous de condamner les PPP par principe, ils peuvent avoir leur intérêt, mais les préconiser de manière top-down pour l'ensemble des projets comme l'ont fait nos prédécesseurs n'est pas ce que l'on souhaite. Nous ne les garderons donc que pour les projets matures et pour lesquels cette procédure est favorable au projet lui-même »**, déclare Geneviève Fioraso.

Et voilà, la ministre de la recherche **n'a pas de principe par rapport au partenariat, public-privé!!!**

Ce gouvernement n'a aucune idéologie sur rien, c'est hallucinant...

Le rapporteur explique que le principal obstacle à monter des financements public/public avec la contribution de la caisse des dépôts et consignations réside dans « l'absence d'accès aux marchés financiers » en raison de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 qui interdit aux opérateurs de l'État de recourir à l'endettement.

Et on continue à se trainer ce boulet de non endettement de l'état... cela justifie de brader aux sociétés privées le bien public au travers des PPP.

Cf. les idex via le projet plateau de Saclay

Le projet Saclay: Le gouvernement donne l'aval d'un projet voulu par l'ancien gouvernement :

« Je confirme la dotation exceptionnelle d'un milliard d'euros, destinée aux opérations immobilières prévues pour rapprocher les établissements, attribuée dans le cadre du grand emprunt ; je confirme la dotation en capital du plan campus, pour un montant de 850 millions d'euros; je confirme enfin la dotation supplémentaire de près d'un milliard d'euros au titre des investissements d'avenir (idex). » C'est ce que déclare Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, mardi 30 octobre 2012, en conclusion du 7e forum de l'innovation et de la recherche organisé à la CCIP par le groupement d'entreprises « Paris Île-de-France Capitale économique ». Il continue avec la fondation de coopération scientifique qui doit se situer sans attendre dans la perspective d'une optimisation scientifique et logistique ambitieuse. « C'est l'un des enjeux débattus dans le cadre des assises nationales pour l'enseignement supérieur et la recherche. Je souhaite que les propositions qui en sortiront permettent de donner une forme adaptée à de tels regroupements entre universités, organismes de recherche et grandes écoles. »

CF l'ANR et transferts de recherche publique / PME

Geneviève Fioraso annonce le 7 Novembre la création à partir de 2013 de 100 laboratoires communs entre recherche académique et PME financés par l'ANR. Elle parle de 15 mesures pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique, levier de croissance et de compétitivité. Le financement sera traité lors d'une réunion de programmation le 14 novembre prochain. Elle prévoit des montants importants ciblés sur les nano technologie, le numérique et les biotechnologies.

Cf. les SATT (société d'accélération du transfert technologique) qui seront conservées pour tous les projets matures et déjà lancés...

Surtout ne touchons pas trop l'existant !!

Même si l'ANR est très controversé durant les débats des assises avec notamment la problématique de la précarité liée aux financements sur projet

Nous sommes donc bien dans une logique de continuité par rapport aux mesures amorcées par le gouvernement précédent. Combien de temps allons nous accepter d'avaloir des couleuvres ? Le changement, c'est quand?

Le 14 novembre 2012, par la manifestation et la mobilisation massive, faisons-nous entendre, donnons de la voix ! Face aux pressions patronales, les salariés, par leur mobilisation, doivent relever le défi !

Le Medef fait la sourde oreille aux attentes des salariés mais se mobilise pour mettre le gouvernement sous pression. Alors que des millions de salariés paient les dégâts de la crise sur leurs salaires et leurs emplois, alors que les inégalités ne cessent de s'accroître, ce sont les patrons qui se prétendent être les pigeons des politiques gouvernementales. Alors que les dividendes versés aux actionnaires et les revenus financiers des grands groupes battent des records, les patrons du CAC 40 se liguent pour exiger du gouvernement un transfert massif des cotisations sociales sur les ménages (hausse de la TVA) et de nouvelles coupes dans les dépenses publiques.

Action du 26

Les assises ont mis en évidence le problème de la précarité dans l'ESR.

Alors qu'ils n'étaient pas prévus et que ce genre de structures est verrouillée d'avance. Des précaires émanant des collectifs ont été invité dans les assises régionales et seront aussi invités dans les assises nationales. Ceci grâce à la mobilisation et la médiatisation de leurs actions et grâce aussi aux actions du SNTRS-CGT en région. Nous devons réussir la journée d'action du 26 Novembre et pour cela mobiliser nos adhérents dans les régions , mobiliser les collègues titulaires, le problème de la précarité doit concerner tout le monde: titulaires et précaires.

Nous devons renforcer le syndicat en formant nos nouveaux militants. Pour cela nous mettons en place des actions de formation sur la région parisienne les 21/22/23 novembre mais aussi sur d'autres régions les programmations sont à venir... tel que Marseille.

Il faut que les régions se positionnent pour pouvoir organiser ces formations.

Josiane Tack

Outil syndical Champ Professionnel

UGFF - FERC

***(Commission exécutive
SNTRS)***

Jeudi 8 Novembre 2012

Jean KISTER

Débat sur outil syndical

49^{ème} Congrès de la CGT (2009) : résolutions 4 (syndicats) et 5 (fédérations)

25^{ème} congrès UGFF (2009) : **6 pistes** de réflexions pour le prochain 26^{ème} congrès (octobre 2013)

- 1) fédé Fonction Publique Etat
- 2) coordination Fédés FPE
- 3) rapprochement Fédé Services Publics
- 4) rapprochement UGFF-Services Publics-Santé-FAPT
- 5) Fédé Missions Publiques
- 6) véritable Union Fédés FPE

Rapidement restent **3 pistes** : 1) Fédé FPE, 2) Fédé FPE et Services Publics, 3) véritable Union Fédés FPE

Finalement l'UGFF propose **seulement 2 choix pour le 26^{ème} congrès** :

**union des fédérations des missions de la FPE
OU
une FD des missions de la FPE**

Autres propositions UGFF pour le 26^{ème} congrès d'octobre 2013

Le statu quo n'est pas envisageable !

Le congrès de l'UGFF devra **arrêter des options fortes et significatives** mais qui, à l'évidence, **devront être conçues comme transitoires et évolutives**

La nécessité d'une **démarche nationale** assise sur des outils verticaux et celle d'une **pratique syndicale au plus près du syndiqué**

La fin du double niveau fédératif, y compris pour les cotisations (ex : FERC plus UGFF)

Nécessité de **renforcer le travail en commun avec la Fédération des Services Publics**. Cela ne passe pas forcément par la constitution d'une FD unique

Le congrès aurait à se prononcer sur la mise en place d'outils importants concrétisant l'affermissement et l'inscription dans la durée de notre démarche revendicative commune avec la FDSP

Rappel Historique UGFF

Congrès du Mans (1985) et de Bourges (1988) : mis en chantier d'un rapprochement structurel avec la Fédération des Services Publics.

Mais divergences profondes entre les deux structures sur la conception de la décentralisation et de la déconcentration.

20^{ème} Congrès de Kaysersberg (octobre 1992) : grave crise interne :

le rapport d'activité de la direction sortante n'est pas approuvé. Le Congrès prend une décision inédite : les travaux du Congrès sont suspendus : ils s'achèveront à Fontenay les Bris en avril 1993. Une **charte commune** est adoptée, visant à mieux harmoniser le travail de la direction nationale, des composantes, des collectifs départementaux.

Depuis, c'est cette charte commune qui est censée prévaloir. Il va sans dire que nombre de ses dispositions ont en tout cas perdu de leur *actualité* ...

Aujourd'hui, dans la pratique, **l'UGFF constitue un regroupement de syndicats** pour la majeure partie d'entre eux **fédérés dans 5 fédérations** et pour d'autres syndicats dépourvus de fédérations, **l'UGFF joue un rôle de Fédération** (avec voix au CCN).

SCHEMA UGFF - LES FEDERES

(Chiffres arrondis de 2010)

FINANCES

- ☞ Syndicat National des Finances Publiques (11.500 adhérents)
- ☞ Syndicat National des Douanes (2.000 adhérents)
- ☞ Syndicat National CCRF (300 adhérents)
- ☞ Syndicat Centrale (600 adhérents)
- ☞ Syndicat INSEE (300 adhérents)
- ☞ Semi Public (Caisse des Dépôts,...) (600 adhérents)

FERC

- ☞ CGT Educ' Action (12.000 adhérents)
- ☞ CGT Culture (1.800 adhérents)
- ☞ Recherche Scientifique (SNTRS) (1.400 adhérents)
- ☞ Recherche Agronomique (INRA) (350 adhérents)
- ☞ Syndicat National CROUS (1.300 adhérents)
- ☞ FERC – Sup (2.100 adhérents)
- ☞ UNSGPN (4.700 adhérents)
- * *A partir 2011 : UNSGPN dissous – Majeure partie des adhérents part à la FDSP 700 à la CGT Educ'Action*
- ☞ SEPIDOP (50 adhérents)
- ☞ Enseignement privé (2.000 adhérents)

TOTAL : 15.300 adhérents

+ environ 700 Fédérés hors UGFF

TOTAL : 25.700 adhérents

+ environ 2.000 Fédérés hors UGFF

EQUIPEMENT

- ☞ SNPTRI (7.000 adhérents)
- ☞ SNOPA (1.800 adhérents)
- ☞ SNPTAS (1.300 adhérents)
- ☞ Syndicat Centrale (200 adhérents)
- ☞ Syndicat ADEME (20 adhérents)
- ☞ Syndicat IGN (40 adhérents)
- ☞ Syndicat ONEMA (80 adhérents)
- ☞ Syndicat USSERE (450 adhérents)
- ☞ SNPAM (450 adhérents)

TOTAL : 11.290 adhérents

+ environ 200 adhérents hors UGFF

SCHEMA UGFF - AFFILIES DIRECTS

(Chiffres arrondis de 2010)

- ☞ Union Nationale des Affaires Sociales
- 3 syndicats nationaux :
 - ☞ Emploi (ex. : ANPE)
 - ☞ Travail (1.750 adhérents)
 - ☞ SNASS
- ☞ Syndicat Central Santé – Affaires Sociales (210 adhérents)
- ☞ Union personnels pénitentiaires (2.250 adhérents)
- ☞ Protection – Jeunesse (150 adhérents)
- ☞ Chancelleries et Services Judiciaires (700 adhérents)

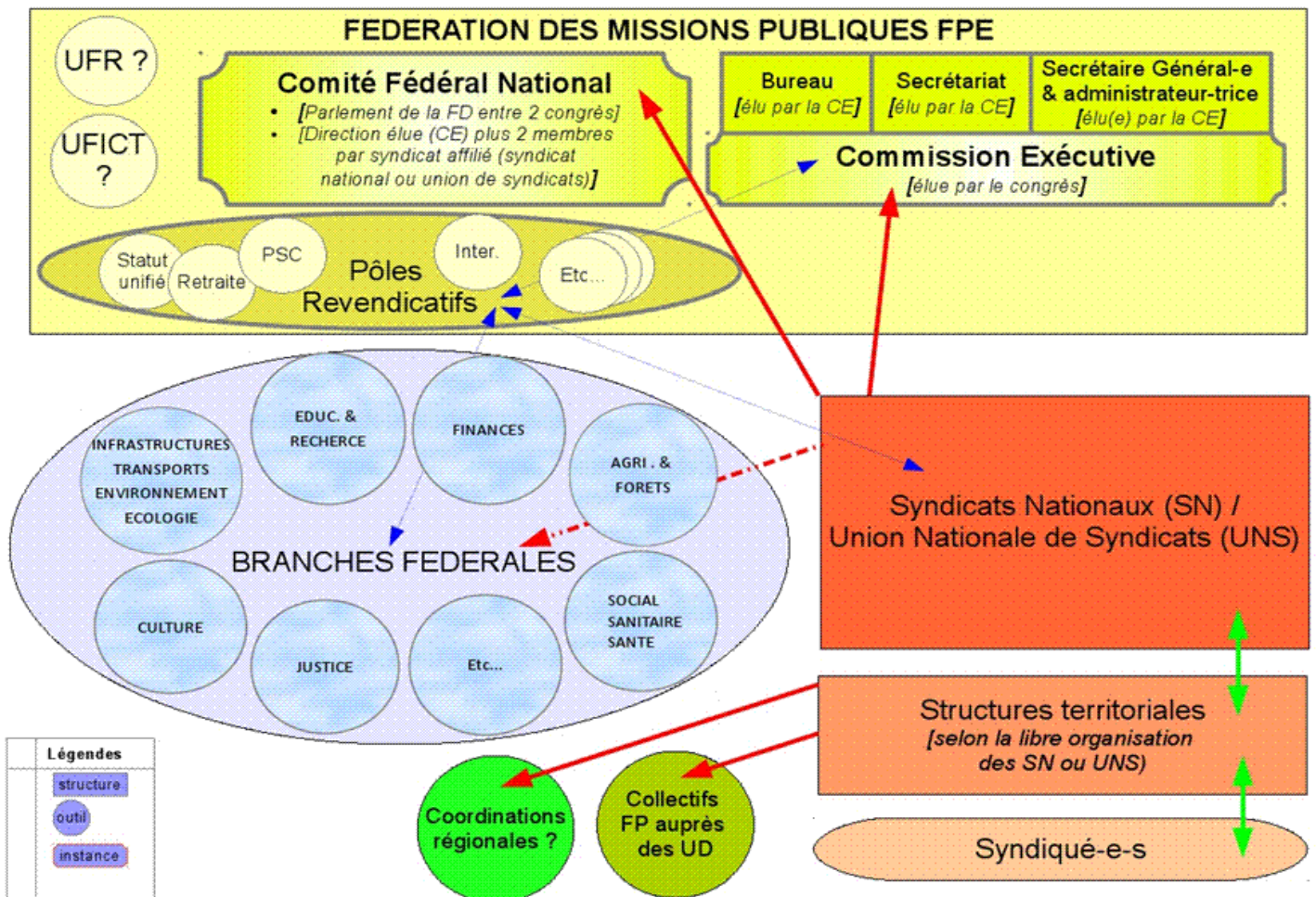
- ☞ Transmission – Intérieur (150 adhérents)
- ☞ Affaires Etrangères (200 adhérents)
- ☞ AFSSAPS (70 adhérents)
- ☞ ACSE (20 adhérents)
- ☞ CNASEA (100 adhérents)
- ☞ ONF (350 adhérents)

- ☞ Synd. Nat. Agri. (SYAC) (650 adhérents)
- ☞ Aviation Civile (750 adhérents)
- ☞ Assemblée Nationale (50 adhérents)

- ☞ METEO (150 adhérents)
- ☞ Préfectures (800 adhérents)

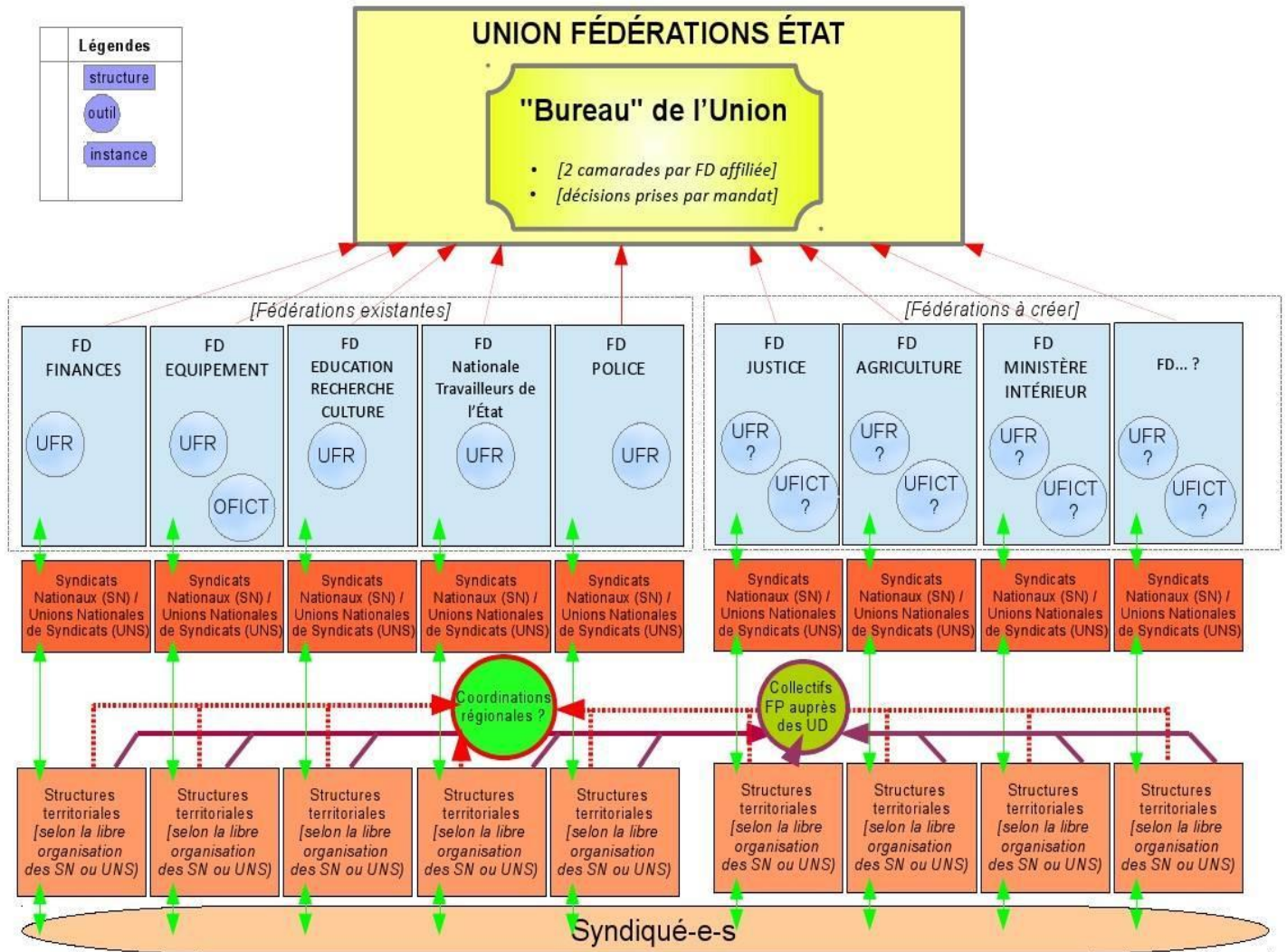
TOTAL : 8.350 adhérents

1ère Hypothèse : FÉDÉRATION MISSIONS PUBLIQUES FPE

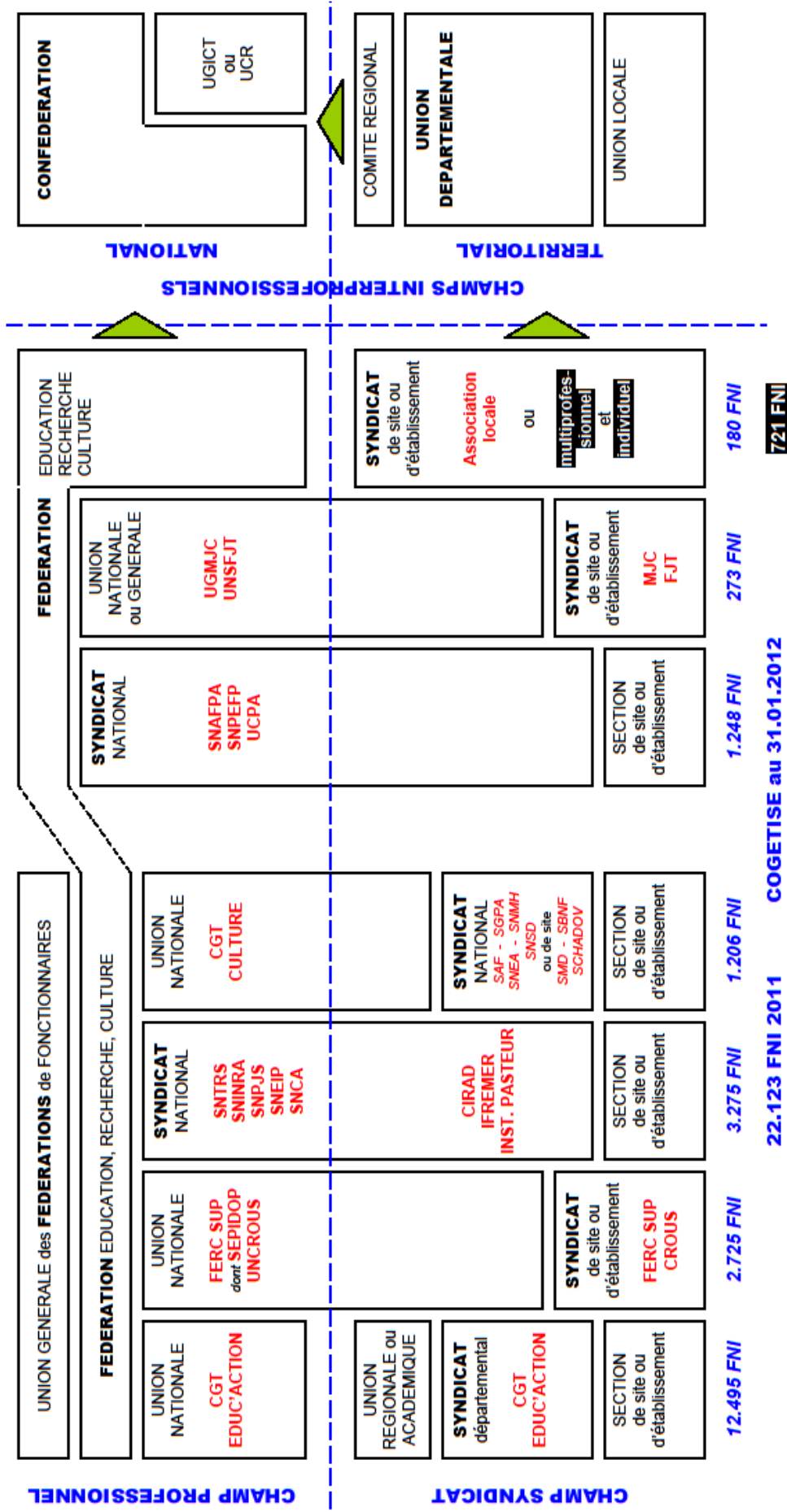


2ème Hypothèse : UNION DES FEDERATIONS DES MISSIONS PUBLIQUES FPE

Légendes	
	structure
	outil
	instance



FEDERATION de l'ÉDUCATION, de la RECHERCHE et de la CULTURE - CGT



Congrès extraordinaire de la CGT Educ'action (UNSEN) janvier 2013

Le congrès devra **choisir entre ces deux orientations** pour le **champ Fédéral** :

Texte A :

*Une **fédération** basée sur la **production et la transmission des savoirs** et une **coordination interfédérale Fonction Publique d'Etat et entre les trois versants de la Fonction Publique**. Les modalités de fonctionnement de ces deux coordinations sont à définir avec les autres fédérations concernées*

(FERC rénovée ? retour à une Fédé Education type FEN ?)

Texte B:

*Une **Fédération des missions publiques** et un **niveau union fédérale** au sein de cette fédération **autour des missions éducatives et de recherche***

(Fédé Fonction Publique Etat)

Statuts de l'Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT "CGT Educ'action"

Version adoptée par le VI^{ème} Congrès de la CGT Educ'action, Guidel (56), juin 2011

Préambule :

[...] La CGT Educ'action constitue une étape dans le processus de transformation des structures de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT.

Afin d'assurer au plan national une cohésion de l'activité et des orientations de ses syndicats départementaux, **les statuts prennent en compte cette situation transitoire et donnent à l'union nationale des compétences de type fédéral. Ceci dans l'attente de l'intégration de l'union nationale dans la fédération en une ou plusieurs branches d'activité**

Evolution interne à la FERC depuis le 10^{ème} Congrès FERC (2010)

Dissolution de l'UNSGPEN (décembre 2010) : passage d'environ 10000 adhérents (personnels TOS Educ) de la FERC à la Fédé des Services Publics. Restent environ 500 agents non transférables ex-SGPEN qui ont rejoint les SDEN de la CGT Educ'Action (UNSEN)

Scission du SNPEFP en 3 syndicats :

SNEIP : Enseignement Initial Privé

SNCA : Consulaires et Apprentissage (CFA et CMA)

SNPEFP : Formation Professionnelle Privée

Demande du SNEIP de rejoindre la CGT Educ'Action (à l'ordre du jour du congrès UNSEN de janvier 2013)

Départ de la CGT Culture qui a annoncé « ne pas participer à la préparation du 11^{ème} congrès de la FERC de décembre 2013 » !

CNF FERC des 6 et 7 décembre 2012

Demande de la CGT Educ'Action de revoir la part professionnelle de la cotisation :

Actuellement : pour le **champ professionnel** (29% de la cotisation)

FERC a un taux de **5,23%**

UGFF a un taux de **4,4%** (sauf pour **l'UNSEN : 2,50%**)

Soit reste 21,27% pour l'UNSEN (19,37% pour les autres !)

Proposition de la CGT Educ'Action soumise au vote du CNF FERC :

Passer de 5,23% à 4,50% la part de la FERC (soit une baisse de 0,73%) à compter de janvier 2013

Objectif : garantir une stabilité financière de la CGT Educ'Action (soit environ 15 000 euros de plus par an)

Si ce taux est appliqué à toutes les composantes de la FERC au CNF : environ 25 000 euros de moins pour la FERC (qui a eu 191 000 euros de « réserves » au bilan financier 2010)

La CE SNTRS doit donner un mandat sur ce vote à la CNF (vote par mandats)

Compte-rendu de la CNFP du 7/6/2012

Présidée en partie par C. Coudroy (DRH du CNRS) puis par E. Rident (adjoint du DRH) et C. Enamé (responsable du SFIP)

Pour le SNTRS : Jocelyne LEGER , Marc DEMERY-LEBRUN, Sophie TOUSSAINT-LEROY (titulaires).

Le secrétaire adjoint de séance est J. Garamand (SUD)

1^{ère} CNFP dans la nouvelle composition issue de la réforme de 2011 sur la rénovation du dialogue social. Le SNTRS dispose de 3 sièges de titulaires et 3 suppléants.

FO, non représenté au CT, siège sans prendre part aux votes (quand il y en a).

Aucun vote formel pour cette session.

Ordre du jour :

1) validation du c.r. de la CNFP du 21/11/2011

2) Présentation du pré bilan 2011 de la formation (budget et actions de formation)

3) Bilan de la campagne « Apprentis 2011-2012 »

4) Examen des dossiers de Maître d'apprentissage pour la campagne « Apprentis 2012-2013 »

1) validation du c.r. de la CNFP du 21/11/2011

Les demandes de correction ont été faites par échange de courriel en décembre 2011. Toutes les demandes du SNTRS ont été prises en compte.

C.r. validé à l'unanimité.

2) Présentation des 1ers éléments du bilan de la formation 2011 (données provisoires en cours de réalisation)

Les données sont extraites de SIRHUS formation. Elles permettent des comparaisons sur les 3 années (2009,2010, 2011) enregistrées depuis la mise en place de SIRHUS.

Les chiffres présentés concernent :

- La population formée (agents CNRS statutaires et non statutaires, agents non CNRS, répartition chercheurs /ITA, Hommes/Femmes

On constate une assez grande stabilité (autour de 13 000) des agents CNRS formés, une diminution des non CNRS.

Le SNTRS a demandé à connaître le nombre d'agents CNRS formés dans d'autres organismes - Universités, autres EPST – (accords de réciprocité)

- Les taux d'accès à la formation par âge, sexe, corps, bap

Pas de différence significative par rapport à 2010. Toutes les classes d'âge se forment mais de moins en moins au fur et à mesure du vieillissement. Plus de 60% des effectifs pour les plus jeunes (< 30 ans), 50% pour les 30-34 ans, 40% pour les 35-44, 30% de 50 à 59, 20% au-delà de 60 ans.

Les femmes continuent de se former plus que les hommes (autour de 45% pour les femmes, de 33% pour les hommes) et les chercheurs moins que les ITA.

La Bap D est celle qui se forme le moins (moins de 35% des agents) et la bap J celle qui se forme le plus (plus de 60%). Les autres tournent autour des 50%.

Les taux d'accès par Institut sont de même ordre (de 30 à 40%) à l'exception des RC qui atteignent 64%

- La répartition des stagiaires par domaine de connaissances

Les domaines qui dépassent les 10 % des actions de formation : culture institutionnelle (préparation concours, jury, nouveaux entrants, retraite etc.) = 11%, techniques spécifiques = 13%, connaissances scientifiques = 17%.

Les formations dans le domaine prévention et sécurité atteignent 18%.

- La durée moyenne des formations

D'une façon rassurante, les formations les plus longues concernent les connaissances scientifiques (6,2 jours), les langues (4,5j) les techniques spécifiques (3,1j) et l'informatique (2,9j).

La durée des formations culture institutionnelle/efficacité personnelle (2,4j) et Management/Qualité augmentent (2,8j) légèrement depuis 2009. Ce n'est pas encore inquiétant mais c'est à surveiller.

- L'évolution de la population CNRS non statutaire formée.

1999 personnes ont été formées en 2011 pour 1684 en 2009.

Le SNTRS a demandé de pouvoir différencier dans les formations dispensées celles qui concernent de vraies formations scientifiques ou techniques des formations de type « accompagnement des fins de contrat »

- Mobilisation des heures DIF

174 agents ont mobilisé des heures de DIF en 2011, dont 16 personnes pour suivre un bilan de compétences (373 heures) et 14 personnes pour une VAE (359,5 h).

Le dispositif reste toujours marginal au CNRS sans que cela puisse être interprété négativement en raison des pratiques CNRS anciennes en matière de formation continue.

Néanmoins, le SNTRS a demandé que les personnels soient informés régulièrement de l'état de leur « compteur DIF ». Actuellement il n'y a pas communication individuelle de ce qui a été accumulé et consommé depuis la mise en place de la loi de 2007 mais on nous a certifié que les compteurs sont fournis à l'occasion de mutations, notamment dans d'autres administrations.

- Répartition des stagiaires par catégorie d'action de formation (loi de 2007)

81% ont suivi des actions de type T1 (adaptation au poste de travail)

2 % au titre de l'évolution des métiers (T2)

17% pour le développement des qualifications (T3)

La manière de pratiquer le classement et le coté ténu des différences entre T1 et T2 peuvent expliquer la faiblesse du taux de formation de type T2.

Pour aller plus loin il faudrait pouvoir vérifier qu'il ne s'agit pas d'une volonté délibérée de ne prendre en compte que les formations immédiatement utilitaires ou une tentative de maximiser ses chances d'obtenir la formation souhaitée.

3) Budget et actions de formations 2012

Rappel : le budget de 2012 a subi une baisse de 15% par rapport à 2010, le ramenant au même niveau que celui de 2001.

Les proportions de répartition sont restées identiques (63% pour les actions régionales et 11% pour les écoles thématiques. C'est la part des actions nationales qui a été diminuée.

Les effets de cette baisse importante sur la réalité des actions de formation de 2012 ne sont pas encore connus mais il est fort probable qu'il y en ait même si quelques opérations de mutualisation inter délégation, de passation de marchés nationaux et d'utilisation de nouveaux dispositifs pédagogiques par internet peuvent atténuer les dépenses.

Une note relative au suivi des formateurs internes (rémunérations, critères de sélection, conditions de mise en œuvre) a été publiée en février 2012. L'arrêté concernant la rémunération est encore en attente mais sera rétroactif pour 2012.

300 à 400 personnes sont concernées chaque année.

4) Projets d'écoles thématiques pour 2013

150 pré projets sont parvenus au SFIP (80 projets nouveaux et 70 relativement récurrents).

Les arbitrages ne sont pas encore faits.

5) Agrément des maitres d'apprentissage

Le CNRS consacre une soixantaine de postes à l'accueil d'apprentis.

Le rôle de la CNFP est d'examiner, annuellement, l'adéquation des demandes de Maître d'apprentissage avec le diplôme préparé par l'apprenti, ainsi que l'adéquation des équipements (et plus largement du contexte de travail) avec les activités ou projets confiés à l'apprenti. Les demandes émanent des unités et les dossiers sont instruits par les délégations régionales.

Sur les 61 apprentis accueillis pour l'année scolaire 2011-2012, 36 terminent leur cursus en 2012. 33 d'entre eux ont répondu à l'enquête de bilan et se déclarent satisfaits des conditions de déroulement des stages. Le SNTRS avait également demandé un suivi des apprentis en terme d'intégration sur le marché du travail ; demande qui n'a pas pu être satisfaite à ce jour (difficulté de suivre des apprentis quittant le laboratoire).

29 apprentis poursuivent leurs cursus (diplômes préparés sur 2 ou 3 ans).

Il y a 30 possibilités nouvelles pour l'année scolaire 2012-2013.

52 demandes nouvelles sont parvenues.

Les principaux critères de sélection sont :

- Adéquation de la qualification du Maître avec le diplôme préparé.
Les écarts éventuels (essentiellement en plus au CNRS) doivent être justifiés. La disponibilité du MA est appréciée en relation avec l'organigramme ou le nombre de stagiaires déjà accueillis. L'apprenti est en formation et n'est pas un substitut de main d'œuvre.
- Les tâches confiées à l'apprenti doivent correspondre au diplôme préparé. La question peut se poser plus particulièrement lorsque l'apprenti a suivi un 1^{er} cursus dans un labo et qu'il demande à poursuivre au même endroit pour un 2^{ème} cursus de niveau supérieur. Des MA ont été récusés car ce qui était proposé pour le 2^{ème} cursus était trop similaire au 1^{er}.
- L'adéquation du contexte de travail (équipements, plate-formes techniques notamment) avec les activités confiées à l'apprenti.

Méthode d'examen des dossiers adoptée :

1) Prendre un MA par délégation présentant une demande. Le classement de chaque délégation est indicatif mais ne se substitue pas aux critères généraux.

16 MA ont été sélectionnés au 1^{er} tour

+ 2 MA qui proposaient d'accueillir l'apprenti sur leur ressources propres (donc hors contingent)

2) Pour les possibilités restantes, ont été pris en compte les 2^{ème} des grosses délégations mais avec divers correctifs examinés au cas par cas : instituts non retenus au 1^{er} tour, bap non représentée, niveau du diplôme préparé, métier en tension comme les animaliers par ex – ces critères d'examen devant à l'avenir être débattus collectivement et être transparents. L'accroissement continu des demandes d'apprentissage (répondant aux critères énoncés précédemment) dont le niveau excède maintenant les possibilités de financement nécessite en effet de définir prochainement une méthode de travail permettant de sélectionner les dossiers (parmi l'ensemble des dossiers respectant les critères énoncés) sans arbitraire en définissant une « doctrine » stable dans le temps (et communiquée aux intéressés).

Les diplômes préparés : 1 bac, 8 BTS/DUT, 16 Licence Pro, 6 Master/Ingénieur

Les bap concernées : 10 A, 2 B, 9 C, 0 D, 10 E, 1 J

L'INSB accueille 8 apprentis, l'INC 5, l'INEE 4, l'IN2P3 4, l'INS2I 3, l'INSIS 2, l'INSHS, l'INSU et la DGDR 1

Dans la discussion il est ressorti que les critères retenus par les délégations pour faire leur classement n'étaient pas connus.

32 dossiers ont été sélectionnés pour la campagne 2012-2013.

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 23 OCTOBRE 2012 COMPTE RENDU SNTRS-CGT

Etaient présents :

Parmi les représentants de l'administration :

- Xavier INGLEBERT, DGDR, président du CHSCT
- Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines,

Parmi les représentants du personnel :

SGEN-CFDT : 2 sièges, 2 représentants présents

SNCS-FSU : 2 sièges, 3 représentants présents

<u>SNTRS-CGT</u> :	Alain BOUYSSY	titulaire
3 sièges	Michel LION	titulaire secrétaire du CHSCT
	Christine LUCAS	titulaire
	Habiba BERKOUN	suppléant
	Fabienne HUBER	suppléante

SUD Recherche EPST : 1 siège, 1 représentant présent

UNSA Recherche : 1 siège, 2 représentants présents

Assistaient également aux travaux du comité :

- Yves FENECH, coordonnateur national de prévention et de sécurité,
- Janine WYBIER, coordonnatrice adjointe de la coordination nationale de prévention et de sécurité.
- Natacha VOLTO, ingénieure de prévention et de sécurité,
- Arnauld VASSEUR, médecin coordonnateur national,
- Simone MUNCH, médecin de prévention de la délégation Alsace et médecin coordonnateur national adjoint,
- Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques
- Fabrice WIITKAR, coordinateur des inspecteurs santé et sécurité au travail rattaché à l'IGAENR,

Rappel de l'ordre du jour :

Matin (9h30 – 13h00)

1. Validation des comptes rendus des réunions du CCHS du 10 octobre 2011 et du CCHSCT du 29 juin 2012
2. Présentation du rapport national de prévention et sécurité 2011 et suivi des dossiers en cours à la CNPS (incluant un point sur la mise en place des CRHSCT et sur les groupes de travail)
3. Présentation du rapport national d'activité de la médecine de prévention, année 2011
4. Retour de l'inspection (présentation par Fabrice WIITKAR)
5. Présentation du programme de prévention 2012 / 2013

Après-midi (14h00 – 17h30)

6. Présentation du pôle Santé Sécurité au Travail (pôle SST)
7. Présentation de l'instruction générale CNRS relative à la Santé et la Sécurité au Travail
8. Questions diverses

Ce premier CHSCT est ouvert à 9 heures 30 par X. Inglebert, sept représentants du personnel avec voix délibérative sont présents, le quorum est atteint. Les représentants du SNCS sont absents à l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour du CHSCT a été fait en concertation avec le secrétaire. Les représentants du personnel ont proposé des points à ajouter (prévention des RPS, Information au CHSCT du programme d'action suite à l'audit de RGPP concernant les fonctions supports). Il est à noter que l'administration n'a retenu aucun point pour cette séance. Un point a été accepté pour le prochain CHSCT (Prévention des RPS) et les autres sont renvoyés en questions diverses. X Inglebert intervient sur la question de la RGPP pour dire qu'il n'y pas de RGPP au CNRS et que la question est mal rédigée. X. Inglebert accepte de donner des informations sur l'avancement du plan d'action 2012-2015 de la réorganisation rénovée des fonctions supports.

1. Validation des comptes rendus des réunions du CCHS du 10 octobre 2011 et du CCHSCT du 29 juin 2012

Les comptes rendus amendés sont approuvés à l'unanimité (7 voix pour).

SUD demande que les interventions des représentants du personnel figurant au PV soient rendues anonymes. X. Inglebert n'est pas favorable, il accepte que l'appartenance syndicale soit ajoutée au patronyme de l'intervenant.

2. Présentation du rapport national de prévention et sécurité 2011 et suivi des dossiers en cours à la CNPS (incluant un point sur la mise en place des CRHSCT et sur les groupes de travail)

Les deux représentants du SNCS arrivent en retard !

Les différentes parties du rapport sont présentées par Y. Fenech, J. Wybier, N. Volto. Depuis la nomination d' Y. Fenech, on note un meilleur fonctionnement de la CNPS.

Concernant l'organisation de la prévention des risques professionnels, la délégation Ile de France Est (DR03) n'a plus d'IRPS, un recrutement est en cours.

Concernant les réunions des CSHS de délégation, il faut noter que le CNRS n'a pas réussi à tenir l'objectif de réunir ces comités régionaux au moins deux fois par an. PMA n'a pas de CSHS. En 2011 148 unités ou sites avait un CHS.

Les trois groupes de travail (Actualisation de la note sur les nanomatériaux, Guide sur le risque biologique et Guide pour les missions à l'étranger) ont terminés leurs travaux. Y. Fenech annonce la mise en place de plusieurs groupes de travail (Mise à jour du guide sur le risque pression, mise à jour du livret d'accueil, mise à jour du livret directeur d'unité) et souhaite la participation de représentants du personnel.

Y. Fenech présente et commente le tableau des indicateurs « prévention et sécurité » au nombre de neuf (accidentologie, visites d'unités, documents uniques pour les unités hébergées par le CNRS, documents uniques et ACMOS pour l'ensemble des unités CNRS, évolution du nombre de CHS en région depuis le 1^{er} janvier 2012). Ils font l'objet d'une mise à jour mensuelle au niveau régional avant de remonter au niveau national. Certains peuvent faire l'objet d'objectifs chiffrés.

Les chiffres présentés sont arrêtés à la date du mois d'août 2012, pour les 195 unités hébergées par le CNRS seules 122 ont un document unique à jour. Pour les 1188 unités CNRS il y a 721 documents uniques.

Y. Fenech présente le suivi des dossiers de la CNPS, Concernant les conditions de sécurité à l'IPEV, Y. Fenech a rencontré le directeur et le document unique a été transmis au CNRS le 29/02/2012.

Le SNTRS-CGT avait alerté la CNPS concernant de graves problèmes d'hygiène et de sécurité à l'IPEV. Le SNTRS-CGT note cette amélioration positive et restera vigilant sur la situation des agents du CNRS travaillant à l'IPEV.

La CNPS revient sur l'opération « emblématique » d'installation de générateurs d'hydrogène, le CNRS a largement communiqué sur cette opération. Le CNRS souhaite étendre ce type d'opération à d'autres sujets. Le président invite la CNPS à y réfléchir.

Y. Fenech présente un tableau qui fait le point de la mise en place des CRHSCT au niveau de chaque délégation régionale. Il apparaît que certaines délégations de la région parisienne (notamment les DR01, DR02 et DR03) n'ont pas encore constitué leur CRHSCT faute de réponse des organisations syndicales représentatives. Pour sa part le SNTRSCGT a désigné tous ses représentants. La CGT demande qu'un rappel soit fait aux OS qui n'ont pas désigné leurs représentants. Le président répond que tous les CRHSCT devront être constitués et s'être réunis avant la fin de l'année.

Le SNTRS-CGT demande que les travaux de conservation du patrimoine du CNRS soient présentés au CHSCT ainsi que les projets de construction de nouveau bâtiment. Après un vif débat concernant les motivations de cette demande avec le président, X. Inglebert accepte qu'une information sur les travaux du comité des infrastructures soit présenté au CHSCT.

En conclusion, le président est satisfait de l'activité de la CNPS et demande que ce bilan 2011 soit présenté dans un prochain CNRS Hebdo.

3. Présentation du rapport national d'activité de la médecine de prévention, année 2011

Le Dr Vasseur fait une présentation « power point » du rapport, le document étant déjà rédigé et mis en page il est impossible d'y apporter des corrections.

Le SNTRS-CGT dit que le rapport reflète bien l'activité des services de médecine de prévention, les autres syndicats partagent notre avis.

Les chiffres clés du rapport 2011 :

Nombre de médecins : 86 dont 19 sont MPAR, la règle de base pour le recrutement d'un médecin de prévention au CNRS est la suivante : 1 temps plein pour 1500 agents.

Nombre d'infirmiers : 51 dont 24 employés directement par le CNRS (moyenne d'âge 50 ans)

Secrétaire des services médicaux : 50

Population surveillée : effectifs pris en charge 34451, nombre de personnes vues : 17961, effectifs soumis à SMP : 22160

Nombre de consultations : 18479 (en baisse par rapport à 2010)

Conclusions professionnelles : Adéquation poste de travail et état de santé : 14285 (93%), incapacité au poste mais capacité à un autre : 12 ; Incapacité temporaire : 69 ; incapacité totale : 3. Ces 3 agents ont pu être efficacement accompagné et une solution sociale adaptée leur a été trouvée. A la question du SNTRS-CGT, le Dr Vasseur répond que c'est agent sont en fin de carrière.

Visites de lieux de travail, étude de poste et métrologie : 368 dont 53 avec le CHSCT (stable par rapport à 2010). Accidents de services : 525 ayant entraînés 6141 jours d'arrêt de travail (en baisse par rapport à 2010), répartis en 289 accidents de service (55 %), 192 accidents de trajet(36,6 %) et 44 accidents de mission.

Maladies professionnelles : 19 déclarations (en baisse par rapport à 2010) ; 10 reconnues, 4 refusées, 5 en attente. Depuis 1995 320 maladies professionnelles déclarées.

TF = 3,3 TG = 0,08 (indicateurs normalisés). Les taux de fréquence et de gravité ont été calculés en prenant en compte les accidents de service et de mission pour 24 964,8 agents travaillant 1607 heures par an. Ces indicateurs sont stables par rapport à 2010 et restent faible comparés à ceux du BTP (en 2011 TF = 46,70 et TG = 2,8).

Le SNTRS-CGT intervient sur les sujets suivants :

- Suivis dosimétriques des 2055 agents exposés aux rayonnements ionisants, le SNTRS-CGT demande si le CNRS est concerné par l'article R4451-119 du code du travail : « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, les délégués du personnel, reçoit de l'employeur :

1°) Au moins une fois par an, un bilan statistique des contrôles techniques d'ambiance et du suivi dosimétrique prévus par les articles R. 4451-37 et R. 4451-62 permettant d'apprécier l'évolution des expositions internes et externes des travailleurs ;

2°) Les informations concernant les situations de dépassement de l'une des valeurs limites ainsi que les mesures prises pour y remédier ;

3°) Les informations concernant les dépassements observés par rapport aux objectifs de doses collectives et individuelles mentionnés au 2° de l'article R. 4451-11 »

Le Dr Vasseur répond que le CNRS n'est pas concerné par cet article du code du travail, aucun suivi dosimétrique n'est disponible.

- Pourquoi l'activité du comité médical ne figure pas dans le document et n'est pas présenté au CHSCT. Le SNTRS-CGT précise que le comité médical rend des avis concernant les congés de longue maladie, de longue durée et que la classification des expertises par type de pathologie (ex cancérologie...) figure au bilan social du CNRS ; par exemple pour le bilan social 2010 le comité médical a traité 433 dossiers, 777 expertises médicales ont été diligentées portant sur 866 motifs, 99 concernent la cancérologie. Le SNTRS-CGT demande si des cas de cancers déclarés peuvent être reliés aux conditions de travail subies par les agents, le Dr Vasseur répond que ces informations sont gérées par le SPAT, il nous indique que pour l'année 2011, 32 cas de cancers sont liés aux conditions de travail.
- Pyramide des âges des médecins de prévention

Le SNTRS-CGT fait remarquer que la pyramide n'est pas favorable ; l'âge moyen des médecins de prévention tous employeurs confondus est de 55,5 ans et de 57,5 ans pour ceux employés par le CNRS. Nous souhaitons connaître la position du CNRS sur cette situation. Le président répond que le CNRS a 10 ans de répit

- Réforme de la médecine du travail (Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail et arrêté du 2 mai 2012 abrogeant diverses dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée des travailleurs), le SNTRS-CGT demande si le CNRS est concerné par ces deux textes. Le SNTRS-CGT dit que la réforme impacte la surveillance médicale des agents. Le Dr Vasseur répond que le CNRS continuera sa politique de surveillance médicale particulière qui est plus favorable.

- Concernant le statut des infirmiers du CNRS, le Dr Vasseur répond qu'ils ne sont pas concernés par le passage en catégorie A.

- Concernant le suivi des CDD et stagiaires, des médecins de prévention ont noté dans leur rapport la difficulté pour faire le suivi médical de cette population. Le plus souvent les médecins de prévention convoquent

ces agents pour la visite médicale alors qu'ils ont déjà quitté le CNRS. Le Dr Vasseur répond que le logiciel médical PRISME permettra de répondre à cette problématique.

UNSA demande si le nombre de médecin est suffisant. Le Dr Vasseur répond que le CNRS satisfait largement au critère du décret qui impose un ETP pour 1500 agents.

La CFDT fait remarquer que sur un effectif théorique attribué de 35 748, 17 961 personnes ont été vus en 2011 et comment se fait le choix. La CFDT demande des informations sur les salaires des médecins de prévention

4. Retour de l'inspection (présentation par Fabrice WITKAR)

La visite d'inspection s'est déroulée du 10 au 12 octobre 2011. Les inspecteurs saluent la nouvelle dynamique engagée avec l'arrivée des nouvelles équipes à la CNPS et à la CNMP (NDLR le SNTRS-CGT a fortement contribué à cette nouvelle dynamique). Cette inspection a fait l'objet d'un courrier de l'IGAENR en date du 16 janvier adressée au président du CNRS. Ce document a été transmis aux représentants du personnel 15 jours avant le CHSCT. Le document présente les principaux points examinés lors de cette inspection (prévention des risques professionnels et animation du réseau des IRPS, médecine de prévention, comité central d'hygiène et de sécurité, formations nationales en santé et sécurité au travail, politique immobilière nationale, implication des instituts du CNRS dans la politique de prévention des risques professionnels, conditions de travail et prévention des risques psychosociaux). Sur ces différents sujets les inspecteurs font un certain nombre de recommandations. Par exemple concernant la médecine de prévention les inspecteurs recommandent dans un souci de cohérence et de visibilité de rattacher directement la CNMP au DGDR comme la CNPS. Concernant la politique immobilière nationale, l'inspection salue le déploiement d'ici à la fin de l'année 2012 du logiciel Logic qui va permettre une meilleure connaissance du patrimoine immobilier du CNRS. La CGT avait pointé ce manque de connaissance du patrimoine immobilier lors de l'entretien des inspecteurs avec les représentants du personnel au CHSCT. Concernant la mise en place des CHSCT au CNRS, les inspecteurs préconisent de faire bénéficier les secrétaires d'une formation renforcée à leur nouvelles missions et indiquent que la répartition du traitement des questions de santé et sécurité au travail entre CCHSCT et CSHCT devront respecter le principe de subsidiarité.

X. Inglebert quitte la séance, C. Coudroy assure la présidence,

5. Présentation du programme de prévention 2012 / 2013

Le programme est présenté par Y. Fenech. Le SNTRS-CGT demande que le coût des actions soit estimé conformément à l'article 61 décret N°82-453. La CNPS s'engage à transmettre cette information au prochain CHSCT.

Le CHSCT est interrompu pour permettre aux représentants de se restaurer.

Le CHSCT reprend à 14H00

6. Présentation du pôle Santé Sécurité au Travail (pôle SST)

L'administration suit les recommandations de l'inspection, la CNPS et la CNMP vont être regroupées au sein d'un pôle. Il n'y a pas de fusion, chaque service conserve ses missions spécifiques. Le pôle sera rattaché au DGDR.

Le SNTRS-CGT demande si cette nouvelle organisation sera déclinée au niveau régional. X Inglebert répond qu'il laisse chaque délégation s'organiser comme elle veut.

Le texte de décision porté à l'avis du CHSCT n'apporte pas de commentaires supplémentaires de la part des représentants du personnel.

Le texte est adopté à l'unanimité des représentants du personnels ayant voix délibérative (9 pour).

Présentation de l'instruction générale CNRS relative à la Santé et la Sécurité au Travail

Les représentants se sont réunis la veille du CHSCT en réunion préparatoire pour discuter du projet d'instruction et d'une liste d'amendements proposée par le SNTRS-CGT (voir annexe). Il faut noter que les représentants du SNCS n'ont pas participé à la réunion.

- Cette liste a été proposée au vote, amendement par amendement. L'administration a fait appel à Nicolas CASTOLDI pour les questions juridiques.

Ce nouveau projet d'instruction prend en compte les modifications réglementaires apportées au décret n°82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 et s'inscrit dans le nouveau paradigme de la santé et de la sécurité au travail.

La CNPS a profité également pour faire un toilettage, ainsi les compétences spécifiques de l'IN2P3 qui figuraient dans l'instruction précédente ont été supprimées. Le SNTRS-CGT a demandé des explications sur cette question. L'administration se justifie en disant que ces compétences particulières prises en charge par un institut n'ont pas à apparaître dans l'instruction générale. Elle précise que les attributions spécifiques de l'IN2P3 sont mentionnées dans la délégation de pouvoir donnée au directeur de l'Institut. L'administration nous rassure en disant que les compétences ne sont pas perdues et qu'elles seront toujours visibles.

Les amendements apportant une précision au texte et conformes au décret ont été retenues par la direction. Ceux qui vont au delà du décret n'ont pas été retenus par l'administration. Par exemple concernant la création de CLHSCT de structures opérationnelles, nous avons proposé d'inscrire un seuil d'agents (50) pour créer le comité. Cet amendement a été rejeté par l'administration. Autre exemple, nous proposons d'inscrire dans l'instruction, le cas où un médecin de prévention quittait sa fonction pour diverses raisons, que le CHSCT compétent soit informé sans délai. Cet amendement n'a pas été retenu par l'administration.

Résultats du vote sur le projet amendé

Pour : 4 (2 CFDT et 2 SNCS)

Abstention : 5 (3 CGT, 1 SUD et 1 UNSA)

Le SNTRS-CGT a motivé son vote par le manque de temps pour discuter du contenu de l'instruction et a regretté de ne pas avoir été associé plus en amont sur le texte proposé par l'administration. L'administration a répondu qu'elle a respecté le délai réglementaire de 15 jours pour l'envoi des documents. Sur certains points l'instruction est en recul par rapport à la précédente.

7. Questions diverses

- Etat d'avancement du plan d'action pour la réorganisation des fonctions support au CNRS ;

X Inglebert fait un bref point d'information sur 3 actions :

- Réorganisations des périmètres des sites de Clermont Ferrand et Limoges : à l'étude la relocalisation des personnels
- Dématérialisation et centralisation de la dépense, plateforme à Nancy
- Projet de création d'une nouvelle délégation à Villejuif, recherche de financement en interne

Le CHSCT souhaite être informé régulièrement de l'avancement de ces actions.

Moyen du secrétaire du CHSCT : encore au stade de la réflexion

Organisation du CHSCT, envoi des convocations rapidement et sans attendre l'ordre du jour qui est envoyé 15 jours avant la réunion pour permettre aux représentants de réserver leur nuitée avec un meilleur choix d'hôtel.

Prochain CHSCT : le 3 décembre 2012

GLOSSAIRE

CCHS :	Comité central d'hygiène et de sécurité
CDD :	Contrat à durée déterminé
CHSCT :	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CNMP :	Coordination nationale de médecine de prévention
CNPS :	Coordination nationale de prévention et de sécurité
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
DGDR :	Direction générale déléguée aux ressources
ETP :	Equivalent temps plein
IGAENR :	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IN2P3 :	Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
IPEV :	Institut polaire français Paul Emile Victor
MPAR :	Médecin de prévention Animateur régional
PMA :	Paris Michel Ange
RGPP :	Révision générale des politiques publiques
SST :	Santé et sécurité au travail

Compte rendu de la CNAS du 23 Novembre 2012

Thème : action sociale

Pour L'administration : Pascale Chapat Assistante Sociale Paris B, Kheira Mathon Assistante Sociale Délégation Régionale Auvergne, Chantal Chambellan – Le Levier Directrice de la DSFIM, Pascal Paytraud charge d'étude au SDS, Emmanuel Rident, Mélanie Cartier responsable de la restauration, Christophe Coudroy RRH, Corinne Quilgars, responsable de l'action sociale, Gilles Sabat.

Toutes les organisations syndicales sont présentes.

Pour le SNTRS-CGT : JF Launay, B. René, J. Tack, Christophe Hermann, Magali Diraison

Président du CAES : Jacky Hirsch

1- Validation du compte rendu de la CNAS du 28 juin 2012.

Le SNCS fait une remarque sur une information manquante.

Le SNTRS-CGT explique que nous remarquons une amélioration nette de la qualité du compte rendu de l'administration : plus fidèle et plus complet que les CR précédents.

2- Présentation du projet de budget 2013

A- Un aperçu du cadrage général du budget de l'état.

Les crédits de paiement de la mission RESR progressent de 2%.

Pour le CNRS l'augmentation est de 3%.

SNTRS-CGT : Cependant la pension civile augmente de 2,5% et absorbe en grande partie les 3% du CNRS.

L'administration : en effet mais sans augmentation de 3%, il aurait fallu prendre les pensions civiles sur le budget du CNRS...

De plus les mises en réserve se feront à taux réduit, ce qui représente 18 millions de plus de le pouvoir d'achat pour l'établissement.

Il est prévu un tassement des contrats ANR, qui se traduit par un déplacement de 30 millions d'euros de l'ANR vers les budgets FEI (fonctionnement, équipement, investissement).

Le budget de fonctionnement des laboratoires est en augmentation d'environ 18,9 %.

L'interdisciplinarité doit augmenter de 2 millions d'euros.

L'investissement immobilier en 2012 a été de 18 millions d'euros. En 2013 la dotation est de 24,4 millions d'euros 12,2 millions d'euros pour l'entretien dont 4 millions sur le préciput ANR. Le Préciput au total représente 5 millions d'euros.

Le budget des services centraux est reconduit à 6 millions d'euros.

Les budgets des délégations régionales sont reconduits à 10 millions d'euros avec une subvention d'état de 4,9 millions.

Sud : les ressources propres des délégations vont-elles servir à payer l'action sociale ?

Administration : Les délégations possèdent des ressources propres liées aux frais de gestion sur les contrats gérés. Ces ressources propres sont utilisées entre autre pour l'action sociale.

Chaque délégation finance environ 30% de l'action sociale.

Le budget de l'action sociale représente 34 millions d'euros (ressources propres et subvention d'état confondues). La subvention d'état augmente en 2013 de 4,25%, pour rappel elle était de -5,88% en 2012. Cette augmentation compense la baisse des ressources propres

B- budget de l'action sociale 2011.

SNTRS-CGT : on constate une baisse des ressources propres entre 2011 et 2012 au niveau des délégations. Comment expliquez-vous cela ?

L'administration : baisse de la fréquentation et du taux de prise dans les repas, pour l'instant on est sur des projections. Sur les 5 millions de préciput versé par l' ANR 1 million est destiné à l'action sociale, pour calculer les budgets on prend tout en compte pour avoir un budget plus sincère.

SNTRS-CGT : Nous pensons que la baisse des ressources propres des délégations est liée à l'impact des DGG (délégation globale de gestion).

Les contrats passent par d'autres circuits que la délégation, les frais de gestion sont récupérés par les universités via les DGG.

SNCS-FSU : les contrats correspondent à des cycliques. Cela reste problématique de financer l'action sociale sur les ressources propres car elles fluctuent en fonction de l'activité de la délégation.

UNSA : Pourquoi présentez-vous des calculs en ETP et non pas en ETPT?

L'administration: les ETP se basent sur les personnes physiques, on parle de la personne bénéficiaire, en un instant donné, c'est plus parlant, mais on pourrait aussi bien traiter les données en ETPT.

C- Budget action sociale 2013

SNTRS-CGT : nous n'avons pas les données que vous présentez. Nous aimerions les avoir avant de venir à la réunion, cela nous permettrait de préparer plus efficacement la CNAS.

% d'augmentation ou de diminution des différentes lignes budgétaires liées à l'action sociale entre 2012 et 2013

Restauration 2%

Social 4%

Médical 2%

Logement 16% (prêt BAP, les prêts ont augmenté)

Famille 4% : il y a beaucoup de demandes sur les différentes conventions: chèques, crèches. Pour les crèches les délégations font souvent le choix de renégocier les conventions quitte à trouver de nouveaux partenaires

Solidarité 0%. Le budget solidarité est attribué en amont au sein des coras. Il n'y a pas de remonté de demande au niveau national.

L'action sociale et culturelle 0%

SNTRS-CGT : Est que certains délégués ne sont pas tentés de réduire la toile en ce qui concerne les dépenses d'action sociale, en profitant de la fongibilité des crédits ?

Coudroy : Si les délégations font un virement de l'action sociale vers une autre ligne budgétaire, elles ont obligation de faire remonter cette démarche auprès du national.

Syndicats -3%

handicap 2%

dépenses structurelles: -19% il faut participer au budget pour 1 270 000 sur les RP délégations régionales... il y a des opérations immobilières en moins.. Ce n'est pas que des fluides, ce n'est pas que du fonctionnement.

SNTRS pour éviter toutes disparités ne vaudrait-il pas mieux que le budget consacré aux missions des élus soit directement pris en charge par le national et non pas sur le budget de l'action sociale des délégations

Les budgets des DR pour les missions sont calibrés en fonction des élus

D- Prévision d'exécution 2012 présentée par Gilles Sabat

L'administration : on constate une baisse de la restauration liée au titre repas. Contre toute attente elle n'a pas été compensée par une augmentation de la restauration propre ou hébergée. Peut-être l'information auprès des agents est-elle mal passée ?

SNTRS-CGT : Si vous parlez de la DR17, l'information a été bien faite, les gens ne bénéficient plus de restauration sociale tout court. Ils n'ont pas remplacé et ne remplaceront pas les tickets restaurants par des repas dans les restaurants conventionnés par le CNRS. C'est notamment la crainte que nous avons émise à l'époque

On constate une baisse de la restauration de façon générale, cela n'est pas étonnant étant donné l'augmentation des prix des repas.

L'administration : on observe une augmentation des aides non remboursables par rapport aux aides remboursables.

Les dépenses sur le handicap sont en augmentation de 100 000 euros

Le coût moyen par agent de dépenses d'action sociale est de 1000 euros / agent.

Les dépenses structurelles sont mises en évidence de manière individuelle au niveau des dépenses de l'action sociale, à l'avenir on va en rester à ce type de présentation qui est plus proche de la réalité des dépenses pour les différentes lignes budgétaires.

SNTRS-CGT : habituellement, c'était la restauration qui était sous-estimé dans le budget prévisionnel et qui faisait augmenter les bilans action sociale.

L'administration : maintenant nous travaillons avec des budgets sincères cela nous permet de mieux projeter les dépenses au cours d'une année.

E- le CAES

Déclaration liminaire faite par le SNCS, au nom de l'ensemble des syndicats présents à la CNAS :

"L'administration ne tient pas son engagement des 1% de la masse salariale consacré au CAES.

Si on continue sur ce rythme là, d'augmentation très faible, on en a pour 77 ans à arriver au 1% !!!

La subvention pour le CAES est en légère augmentation mais cependant n'a rien à voir avec les besoins et surtout n'est pas en corrélation avec l'augmentation de la masse salariale.

On fera tout pour que certaines politiques ne subissent pas les baisses en particulier l'aide à l'enfance. La politique d'aide à l'enfance et à la famille nous semble primordiale en particulier pour préparer les enfants à une vie sociale.

La subvention du CAES est en augmentation de 6% à l'Inserm. Nous aimerions bien avoir la même augmentation au CNRS !"

M. Coudroy : le dialogue n'est pas terminé, la direction estime ne pas avoir conclu sur un chiffre. Pour l'instant nous pouvons dire que le budget de l'action sociale est stable. Le montant de la subvention au CAES augmente. Actuellement nous sommes à 55 000 euros de manière sûre sur le budget. La demande est à 80 000 euros de la part du CAES.

- Nous pouvons encore travailler sur une augmentation de 15 à 20 000 euros. Le CAES peut, en cas de besoin, puiser dans son fond de roulement.

Nous pouvons dire que dans un budget stable la subvention du CNRS au CAES augmente légèrement.

Syndicats : Il y a beaucoup de jeunes en CDD qui sont demandeurs d'action sociale, il faut en tenir compte dans le calcul de la subvention.

UNSA : Pourquoi allez-vous augmenter le budget des laboratoires et vous ne pouvez pas augmenter celui du CAES.

SNTRS : en conclusion dans la période de crise que nous traversons l'augmentation du budget de l'action sociale de 0,12%, n'est pour nous, vraiment pas à la hauteur des enjeux et nous émettons un avis défavorable sur ce budget.

3- Groupe de travail sur le logement

Il s'agissait d'un engagement fait à la dernière CNAS.

Deux réunions ont eu lieu jusqu'à présent.

En plus des problèmes de logement pour les agents il y a un problème d'impact en terme d'image de marque du CNRS (pour les invités étrangers par exemple).

Le groupe a travaillé à la

1. recherche de solutions appropriées
2. disparité entre Ile de France et les régions (pas de dispositif prévus en région , comme aucun dispositif n'est mis en place la recherche de solution est chronophage pour les assistante sociale en région)
3. les dispositifs actuels sont multiples sans atteindre les objectifs

Les pistes de réflexion :

- développer une politique nationale, en régions, il y a des choses de faite, faire remonter au national, et renégociation au niveau national pour avoir plus de poids.
- structurer les aides

Aide à l'accès au logement : favoriser l'accès, rassurer les bailleurs avec des garanties de loyer payé

Aide à l'installation, des dispositifs existent au CNRS, il faut les changer pour aller vers des choses plus lisibles.

Actuellement il s'agit d'un millefeuille qui manque de lisibilité.

D'autres réunions du groupe de travail sont prévues. La suivante sera en Janvier. Il va falloir maintenant rentrer dans le vif du sujet : quelles actions pour quel public ? (Essayer de cibler le plus large possible).

SNTRS-CGT : on avait demandé ce groupe de travail, il existe c'est une bonne chose. Toutefois il ne suffira pas, comme nous l'indiquait C Coudroy à la dernière CNAS, que le CNRS soit très sensible à cette problématique. Il faudra aussi mettre des moyens budgétaires en face des mesures à prendre. D'autre part lors de cette étude nous nous sommes aperçus que certaines délégations régionales ne travaillaient pas sur le sujet de logement. Il faudrait vraiment que le message passe et que la direction indique aux délégués que c'est un problème majeur

4- Analyse du questionnaire sur le fonctionnement des CORAS.

Constitution des nouvelles coras. Les trois-quarts des coras seront fonctionnelles d'ici la fin de l'année, les dernières se réuniront en Janvier.

SNTRS-CGT : Nous vérifierons que toutes se soient réunies fin Janvier. Pour l'instant nous avons des remontées de non fonctionnement de la coras sur la DR11 ainsi que de la DR 1 et d'un fonctionnement assez flou des commissions restreintes dans ces deux délégations

Au niveau des Coras il y a des experts qui siègent de façon permanente : médecin, chargé de restauration, assistante sociale.

15 DR d'ici fin décembre se seront réunies avec les nouvelles modalités.

UNSA : Il y a le problème des commissions restreintes, nous ne savons pas toujours quels sont les représentants qui siègent dans ces commissions restreintes ?

SNTRS-CGT : Sur la DR5 les soucis sont particulièrement récurrents et cela depuis de nombreuses années, il n'y a pas eu de réunion de Coras dans cette délégation depuis 2010

L'administration a enquêté sur la périodicité de réunion des coras. Dans 12 DR la fréquence des coras est semestrielle. Les DR qui n'organisent pas de coras restreintes se réunissent avec une fréquence trimestrielle.

Pour ce qui est des aides exceptionnelles, environ la moitié des DR travaillent en envoyant une convocation à tous les syndicats et la coras restreinte se tient avec les présents.

L'autre moitié des DR travaille à partir de groupes restreints. Leur explication repose sur la réactivité de la coras restreinte qui repose sur un sous-groupe. Ils exposent aussi l'homogénéité du groupe en matière de travail sur des dossiers sensibles et de traitements identiques des différents dossiers.

UNSA : explique qu'une coras plénière pour les aides exceptionnelles c'est bien mieux. Il n'est pas nécessaire de constituer des sous-groupes. De toute façon, sous-groupes ou pas ce sont toujours représentants syndicaux qui sont présents aux coras.

SNIRS : n'est pas d'accord avec l'UNSA, il est plus intéressant pour le SNIRS, d'avoir les même personnes qui suivent tous les dossiers de demandes d'aide exceptionnelle.

SNTRS : il faut que les représentants syndicaux soient présents en CORAS restreinte ou pas...

Cela veut dire quoi un groupe restreint ? Quelle est la légitimité ?

La question se pose de savoir si l'on s'oriente vers des coras plénières ou restreintes.

Sud : on devrait parler de coras d'urgence et non coras restreintes... ce n'est pas le bon terme en effet ces coras doivent se réunir en urgence, c'est ce qui motive leur réunion et non le fait qu'elles soient restreintes.

SNTRS : Il ne faut pas que les DR sortent de leur rôle. Ce n'est pas aux délégations régionales de décider qui parmi les représentants des syndicats doit siéger en coras restreinte mais bien aux syndicats de nommer ses représentants pour les Coras. C'est bien de la responsabilité syndicale de choisir ses représentants. Chacun doit rester dans son rôle.

En effet, les coras n'ont pas à être restreintes mais sont bien convoquées dans l'urgence. Si on changeait le nom des Coras, cela enlèverait de la confusion.

Nous demandons à ce que soit mis au vote une motion définissant les modalités de réunion des coras devant traiter des demandes d'aides d'exceptionnelles.

Motion : Lorsqu'une coras d'urgence se réunit en cas de demande d'aides exceptionnelles, tous les représentants syndicaux (titulaires et suppléants) sont convoqués à cette coras par l'administration déléguée, dans ce cas, le quorum n'est pas requis pour la tenue de la coras d'urgence.

Cette motion est votée à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales.

5 - Point sur les secteurs en convention avec le CAES.

Présentation des Cesu et chèques vacances par Jacky Hirsch

Les CESU : les agents n'ont pas pris toute l'enveloppe à laquelle ils ont droits

Quels types de CESU ont été utilisés ?

La petite enfance surtout...

Les Chargés de Recherche sont les mieux servis en CESU

Les chèques vacances sont mieux repartis au niveau des QF que les CESU la tranche médiane 8000-10000 euros

Syndicats : pourquoi les CESU sont-ils pris par les CR et non par les T, AI ?

UNSA : demande un échelonnement des CESU

Jacky : Dans le cas de sollicitations exceptionnelles des assistantes sociales, le CAES répond à ces demandes. Mais le CAES ne peut pas jouer le rôle d'établissement bancaire.

6 – Point sur le suivi des demandes de la dernière CNAS du 28 Juin 2012

- Un point a été réalisé avec le questionnaire sur les coras, pour connaître leur mode de fonctionnement.
- décharge d'activité, le point demandé par les OS a été traité.
- dynamisation du réseau des gestionnaires qui se réuniront le 18 Décembre
- un groupe sur le logement a été mis en place
- la question sur la gestion des dettes remboursable et non remboursable : le chantier est prévu pour 2013
- communication sur le rôle des assistantes avec une transmission des informations pour les assistantes sociales, la création d'un espace collaboratif...

SNTRS-CGT : Nous sommes satisfaits de la réactivité de la nouvelle direction du service de l'action sociale en ce qui concerne la prise en compte des points demandés par les organisations syndicales lors de la précédente CNAS. Certains points étaient à l'ordre du jour depuis des années sans réponse, les choses changent.

Fin de la CORAS